



## COMMUNIQUÉ N°3

### ORGANISATION DE L'IMPUNITÉ D'URSULA VON DER LEYEN REFUS DE JUGER AU FOND MALGRÉ LES FAITS

#### **La matérialité des faits est là, mais la Justice renonce à juger l'affaire au fond :**

Conséquence, Mme Ursula von der Leyen jouit d'une impunité. Il y a bien eu des infractions, mais il faut croire que personne ne peut demander qu'elles soient poursuivies ou sanctionnées. En renonçant à s'en saisir, la justice démontre que l'Union est aujourd'hui devenue un espace de non-liberté, d'insécurité et d'injustice.

#### **La négation violente de l'état de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux :**

En affirmant que *"la violation d'un droit, fût-il considéré comme fondamental, n'implique pas nécessairement l'existence corollaire d'un dommage dans le chef de celui qui l'évoque"*, la chambre des mises en accusation de Liège a gravement remis en cause l'effectivité des droits humains. Cette décision est contraire à la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et elle est d'ailleurs incompréhensible au regard du Code pénal belge qui sanctionne pourtant les atteintes arbitraires aux droits garantis par la Constitution.

#### **La justice belge a créé deux classes de citoyens :**

d'abord, celle de Mme von der Leyen qui peut commettre des infractions sans pour autant que la justice ne s'attache à les poursuivre, et ensuite, celle des autres européens qui sont réduits à l'état de sous-citoyens privés de l'exercice de leurs droits. Voilà peut-être pourquoi Emily O'Reilly, la médiatrice de l'Union européenne, après avoir elle-même constaté la destruction des droits humains au sein des institutions, a décrit la Commission européenne comme une organisation similaire à la mafia.

#### **Cette procédure a permis d'obtenir des victoires d'étape qui sont importantes :**

1. Nous avons obtenu la copie non censurée du contrat de Pfizer, et d'une manière légale ;
2. Nous sommes forts du rapport d'enquête de la Police fédérale belge ;
3. Nous pouvons démontrer aujourd'hui que des infractions ont bien été commises ;
4. Nous ne sommes plus tenus au secret de l'instruction.

#### **Nous allons continuer les poursuites à charge de Madame von der Leyen :**

Nous imposerons le retour de la démocratie, ferons respecter l'état de droit, rétablirons les droits fondamentaux, et ne laisserons pas la corruption impunie.

Le jugement n'a pour effet que de permettre temporairement à Madame von der Leyen d'échapper à la Justice, symboliquement le jour où Anthony Fauci s'est vu accorder une grâce présidentielle préventive pour ses crimes.